



La Tardoire à La Rochefoucauld (16) le 1^{er} juin 2019. Photo : F. Montigny – ARB NA

PLUVIOMETRIE

/ p.3

Des précipitations supérieurs ou conformes aux normales suivant les secteurs

EAUX SOUTERRAINES

/ p.5

54% des piézomètres avec un niveau inférieur à la moyenne

MILIEUX AQUATIQUES

/ p.13

68 % des stations présentent un « écoulement visible acceptable »

MESURES DE RESTRICTION

/ p.15

Passage en gestion d'été mi-juin

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Juin 2019

Bulletin n°166

-
Juin 2019

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre, etc. En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

En juin, le territoire a été inégalement arrosé, les cumuls pluviométriques mensuels sont conformes aux normales sur le littoral et la majeure partie des Deux-Sèvres tandis qu'ils sont excédentaires de 20 à 70 % (voire plus localement) sur le reste du territoire. Ces pluies ont parfois été efficaces et ont généralement permis d'améliorer quelque peu la situation.

Au 30 juin, la situation des nappes souterraines reste tendue : 54,3% des piézomètres indiquent un niveau inférieur à leur moyenne interannuelle, ce qui constitue la 7^e situation la plus défavorable de ces dix-neuf dernières années à la même période.

Les débits des cours d'eau ont fluctué courant juin, suivant l'évolution des pluies. Les débits moyens mensuels restent cependant inférieurs aux moyennes interannuelles pour une large majorité de stations (83%).

Les taux de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs restent plutôt élevés à fin juin (de 91 à 99%), même s'ils sont légèrement inférieurs à ceux de l'année passée à la même période.

Les mesures de restriction de l'irrigation en vigueur fin mai ont été maintenues, voire renforcées dans l'ensemble début juin, avant le passage en gestion d'été en milieu de mois, entraînant de nombreuses levées de mesures. Au 30 juin, une dizaine de sous-bassins sont soumis à restriction.

Sommaire

BILAN PLUVIOMÉTRIQUE	/ p.3
SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE	/ p.5
DEBITS DES COURS D'EAU	/ p.8
LES BARRAGES-RÉSERVOIRS	/ p.12
L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES	/ p.13
LES MESURES DE RESTRICTION	/ p.15
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	/ p.17

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, l'Observatoire de l'Environnement de Vendée, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), les préfectures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'AFB Nouvelle-Aquitaine.



Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Avec le concours financier de l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

BILAN PLUVIOMÉTRIQUE

Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Bulletin mensuel de juin 2019 édité le 5 juillet 2019.



Pluviométrie du mois de juin 2019

Les précipitations les plus significatives se sont produites lors des trois premières décades. Souvent orageuses, elles donnent parfois des cumuls importants : 40 à 60 mm en 3 jours du 4 au 6 juin sur le Sud-Est ; 32,4 mm à Saintes (17) le 11 juin ; 22,2 mm à Cognac le 13 juin ; 22,8 mm à Rioux-Martin (16) le 18 juin. Les dix derniers jours ont en revanche été très secs, avec des températures élevées et caniculaires en fin de mois.

Sur l'ensemble du mois, le territoire est inégalement arrosé : 40 à 60 mm sur la côte, dans les Deux-Sèvres et sur le Nord du département de la Vienne ; 70 à 120 mm ailleurs. Ainsi, sur le littoral et la majeure partie du département des Deux-Sèvres, les cumuls pluviométriques mensuels sont conformes aux normales (à $\pm 10\%$ près) tandis qu'ils sont excédentaires de 20 à 70 % sur

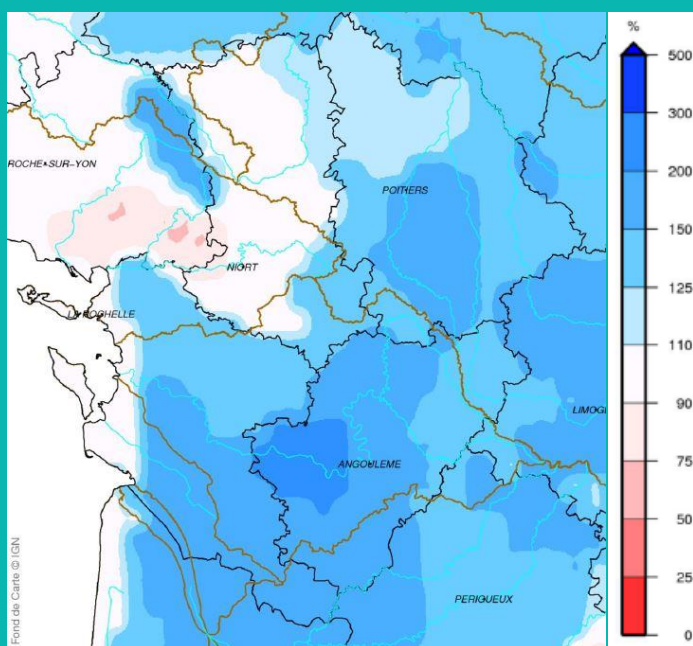
le reste du territoire, et même davantage à l'Ouest d'Angoulême où l'on relève des valeurs représentant jusqu'à 2 fois les quantités habituelles d'un mois de juin.

Cumuls de mai et juin 2019

Les cumuls pluviométriques de juin 2019 sont inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles respectives à Niort (-18%) et La Rochelle (-12%) ; et excédentaires à Poitiers (+39%), et Cognac (+103%).

COGNAC		LA ROCHELLE		NIORT		POITIERS - BIARD	
MAI	JUIN	MAI	JUIN	MAI	JUIN	MAI	JUIN
57,7	106,1	22,8	35,1	53,8	48,8	53,7	71,5
(65,1)	(52,3)	(56,4)	(39,7)	(69,9)	(59,2)	(62,6)	(51,5)

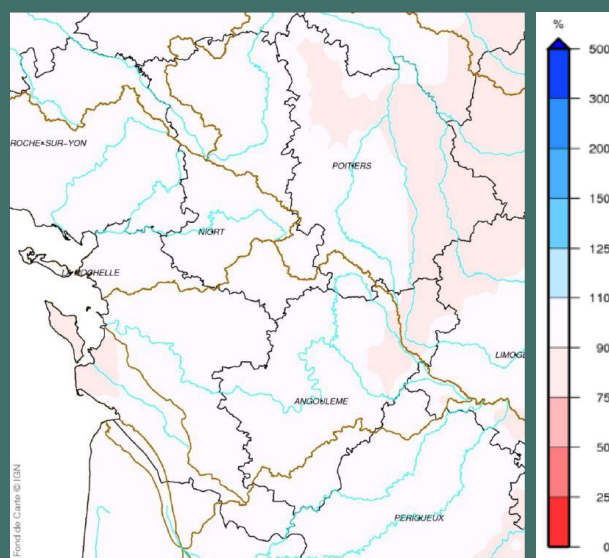
Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1981-2010) sont écrits entre parenthèses (en mm).



Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations de juin 2019

Pluviométrie cumulée de novembre 2018 à juin 2019

Les excédents pluviométriques de ce mois de juin compensent en partie une fin d'hiver et un printemps plus secs que d'habitude. Par conséquent, les précipitations cumulées de novembre 2018 à juin 2019 sont conformes à la normale sauf sur l'Est et le Sud de la côte où subsiste un léger déficit de 10 %.

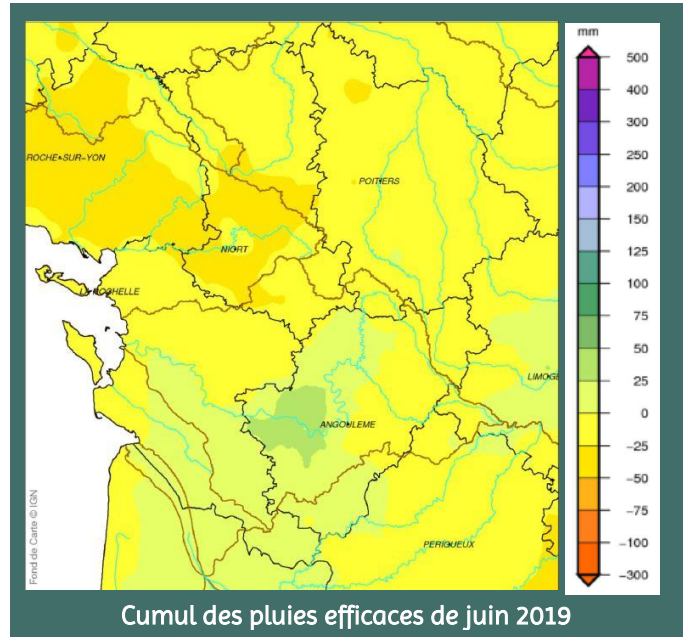


Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations (nov.2018 à juin 2019)

Pluies efficaces

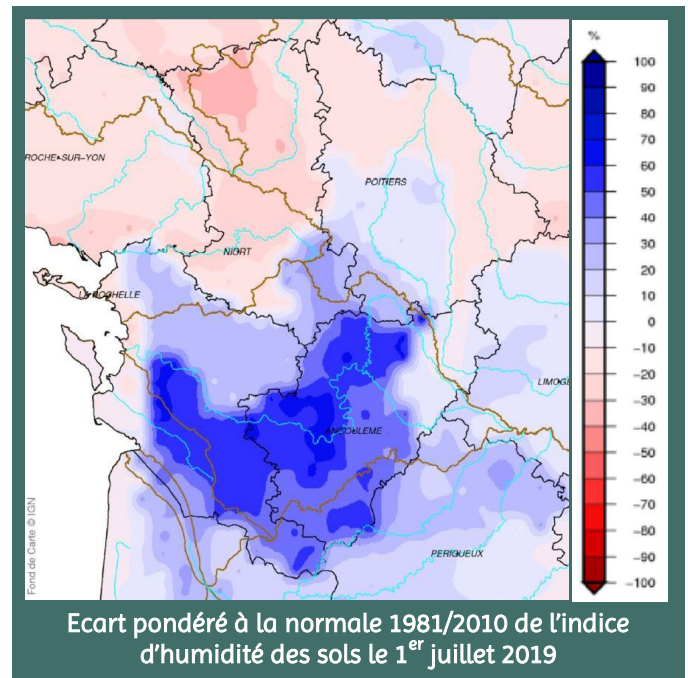
Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

Faiblement positifs (0 à +30 mm) dans la partie Sud, les cumuls de pluies efficaces de ce mois de juin sont ailleurs faiblement négatifs (-10 à -30 mm).



Humidité dans les sols superficiels

L'indice d'humidité des sols augmente du 4 au 13 juin (pluies fréquentes), puis diminue régulièrement à partir du 14 (moins de pluie, vague de chaleur en fin de mois). Début juillet, les sols superficiels sont en général plus secs que début juin, sauf localement dans le Sud. Ainsi, **au 1^{er} juillet 2019, la situation est contrastée sur le territoire, avec des sols superficiels plus secs que la normale sur le Nord et sur la côte, mais plus humides dans le Sud**, notamment dans le département de la Charente où une telle humidité à cette époque de l'année se produit en moyenne 1 à 2 fois tous les 10 ans.



Pour en savoir plus ...

<http://france.meteofrance.com>

Consultez le suivi hydrologique mensuel national de Météo France :
Rubrique Climat > Bilans Climatiques



SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE

Sources : Réseau Piézométrique Poitou-Charentes, Département de la Vendée ; traitement ARB NA
Bulletin : http://www.piezo-poitou-charentes.org/bulletins/SyntheseRegion_20190630.pdf



Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

La recharge automnale/hivernale 2018/2019 des nappes d'eau souterraine n'a pas été satisfaisante faute de précipitations hivernales régulières et conséquentes. La phase de recharge déjà ralentie en mars, tend à prendre fin en avril, et à la veille de la période d'étiage, environ 3/4 des piézomètres indiquent des niveaux inférieurs à la moyenne interannuelle (au 30 avril).

Au 30 juin 2019, 63 piézomètres présentent un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, soit 54,3% du parc tous types de nappes confondus (contre 71,3% fin mai). 45,7% des piézomètres indiquent des niveaux proches ou supérieurs à la moyenne, contre 28,7% fin mai.

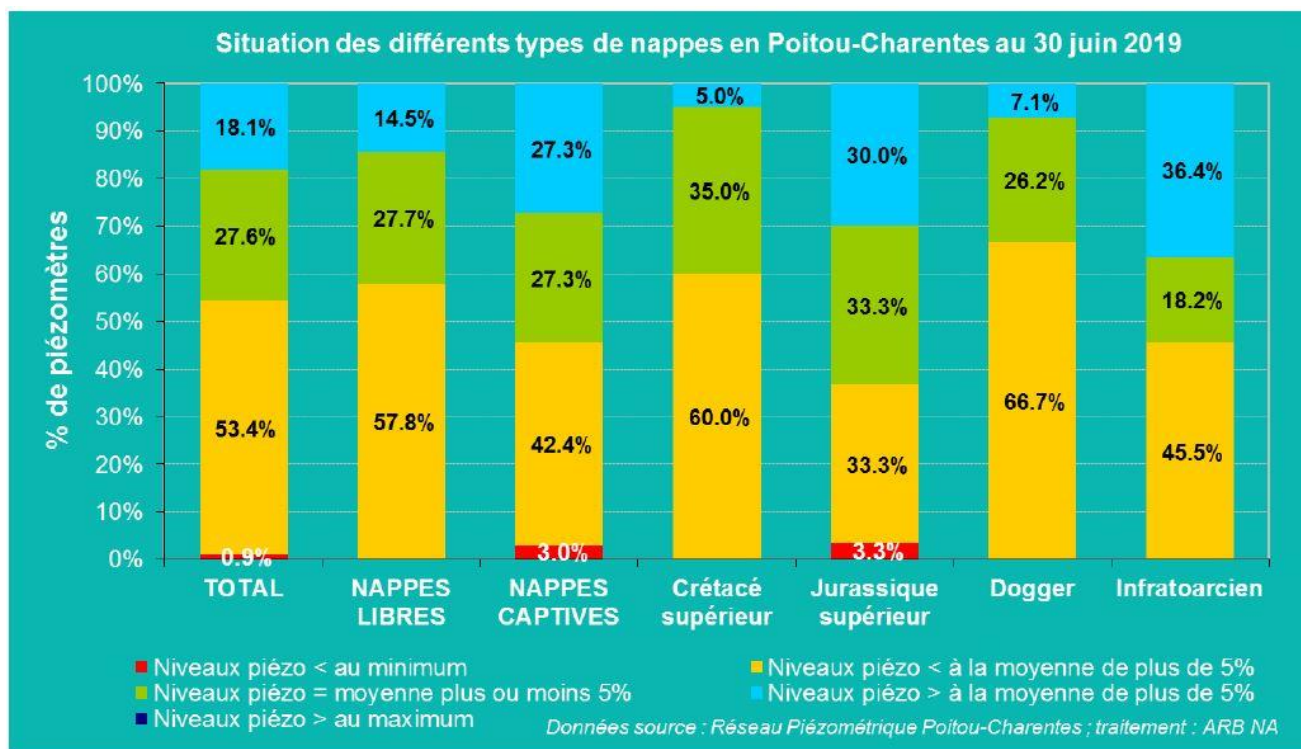
Synthèse par type de nappe au 30 juin

Pour les nappes libres :

57,8% des piézomètres indiquent un niveau inférieur à leur moyenne, contre 76,8% fin mai. 42,2% des niveaux piézométriques sont proches ou supérieurs à la moyenne (23,2% fin mai).

Pour les nappes captives :

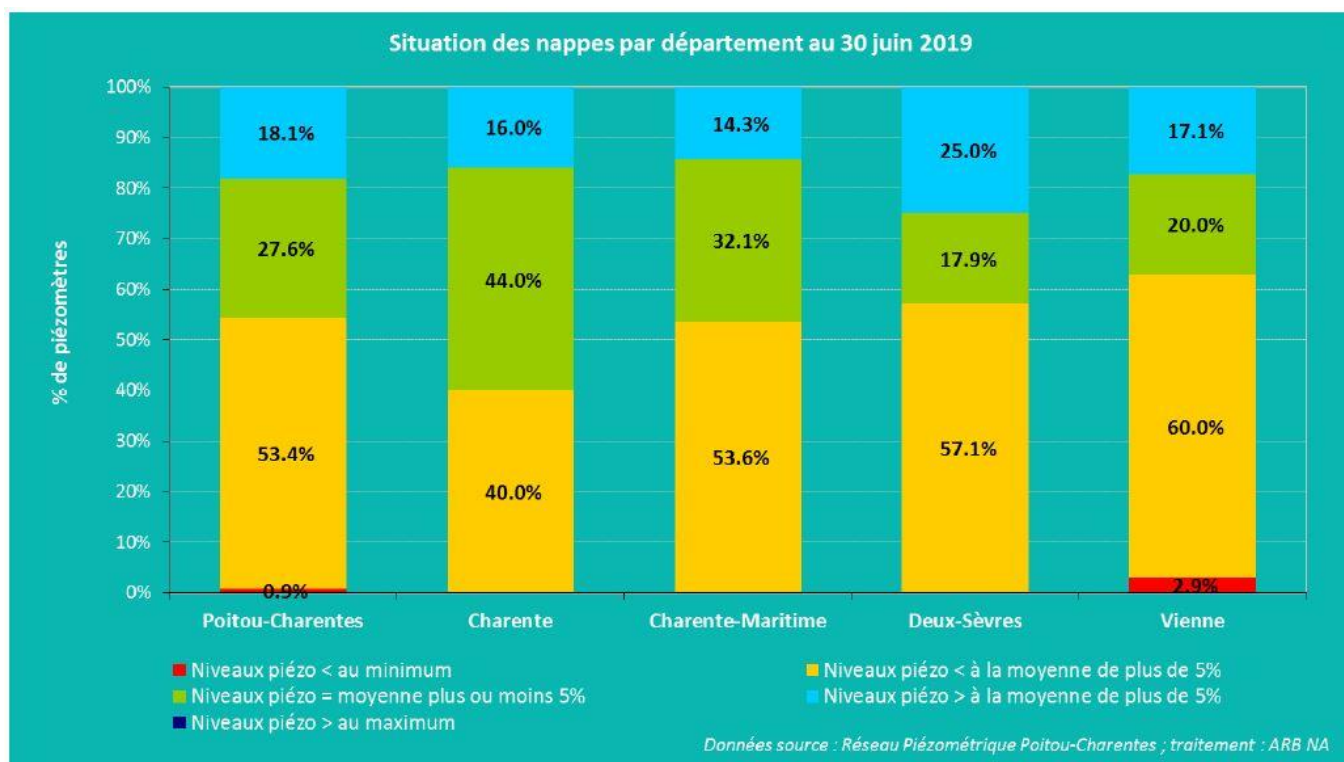
54,6% des niveaux piézométriques sont proches ou supérieurs à la moyenne (42,4% fin mai), dont 27,3% proches de la moyenne ; **15 piézomètres indiquent un niveau inférieur à leur moyenne (45,4%).**



Synthèse par département

La situation s'est globalement améliorée entre fin mai et fin juin, dans chaque département.

- En **Charente** : 60 % de piézomètres indiquent un niveau proche ou supérieur à la moyenne (contre 20,8% fin mai). 40% ont un niveau inférieur à leur moyenne (79,2 % fin mai).
- En **Charente-Maritime** : 53,6% ont un niveau inférieur à la moyenne (contre 71,4% fin mai). 46,4% présentent un niveau proche ou supérieur à la moyenne (28,6% fin mai).
- En **Deux-Sèvres** : 57,1% des stations indiquent un niveau inférieur à leur moyenne (comme fin mai). 42,9% ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (comme fin mai), dont 25% sont strictement supérieurs, contre seulement 3,6% fin mai.
- En **Vienne** : 62,9% des piézomètres montrent un niveau inférieur à leur moyenne contre 77,1% fin mai. 37,1% ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (22,9% fin mai).



Secteur Sud Vendée du Marais Poitevin

Source : Observatoire de l'Environnement en Vendée

Le bulletin de suivi du niveau des nappes en Vendée n'est plus disponible, néanmoins les données (mises à jour quotidiennement) sont toujours consultables et téléchargeables pour chaque station de mesure.

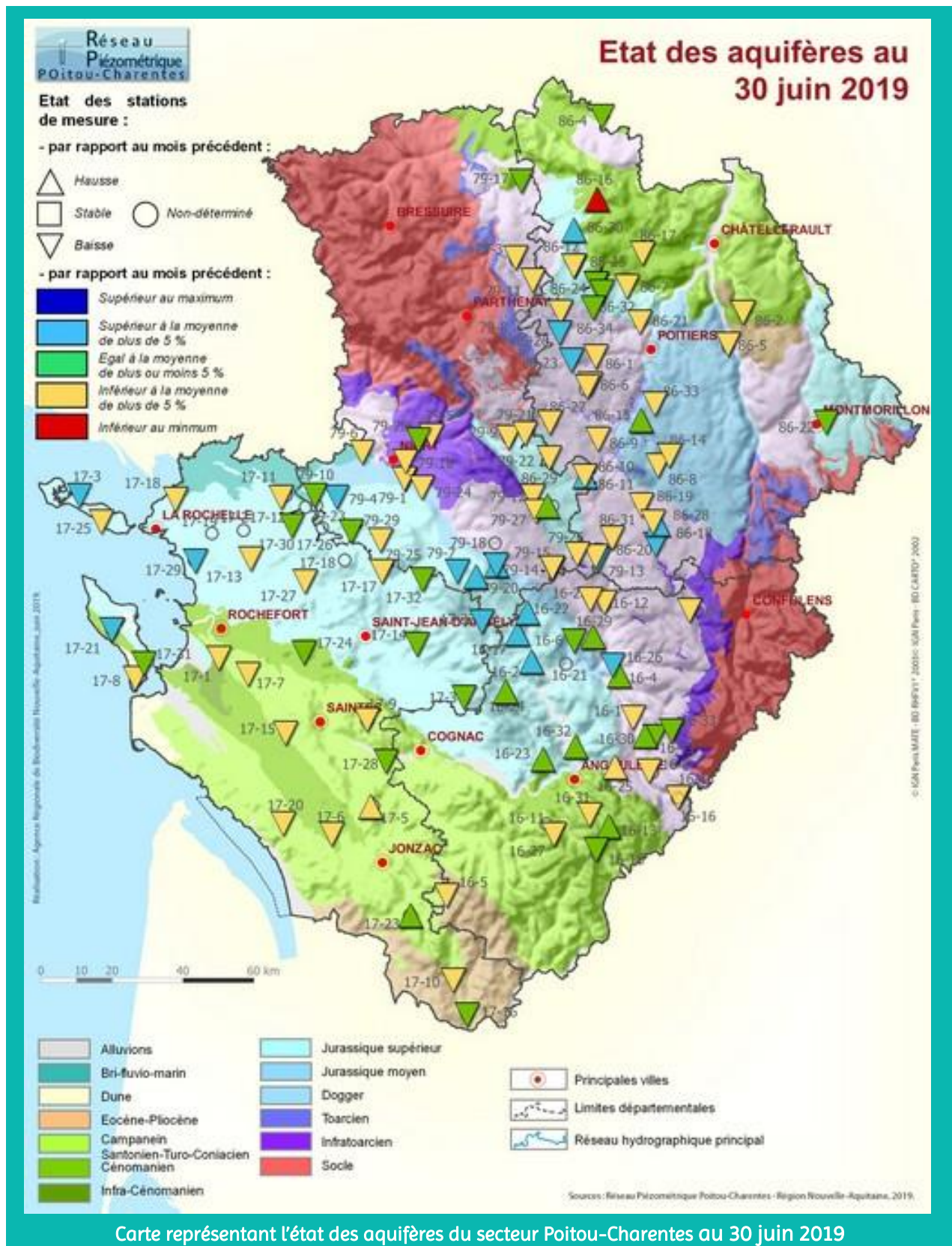


Pour en savoir plus ...

<http://observatoire-eau.vendee.fr/>

Consultez le site de l'Observatoire de l'Environnement en Vendée pour suivre les ressources en eau du secteur Sud Vendée du Marais Poitevin





Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 30 juin 2019



Pour en savoir plus ...

www.piezo-poitou-charentes.org

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes



DEBITS DES COURS D'EAU

Sources : Banque HYDRO, DREAL Nouvelle-Aquitaine (Département Hydrométrie et Prévision des Crues Vienne-Charente-Atlantique) et Pays de la Loire



Le tableau suivant permet de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (35 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé, sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

La situation

En lien avec l'évolution des pluies, d'importantes hausses de débits ont pu survenir localement (averses orageuses) la première partie du mois, tandis que la tendance générale est à la baisse par la suite.

Les débits moyens mensuels restent généralement inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles (pour 83% des stations suivies). **La majorité des stations (54%) affichent de légers déficits, tandis qu'ils sont parfois plus marqués sur certaines stations (29%),** notamment sur les bassins du Thouet et de la Sèvre Niortaise, ou encore sur la Vendée. En revanche, sur le bassin de la Charente, localement plus arrosé, certaines stations affichent des débits proches, voire légèrement supérieurs à la normale.

Synthèse par station

Bassin / secteur	Cours d'eau	Localisation de la station de suivi	Période de référence	Débits moyen (m ³ /s)		% par rapport à la moyenne
				Juin interannuel	Juin 2019	
Vienne amont	Vienne	Étagnac (16)	1969-2018	51,80	44,91	86,7%
Vienne aval	Vienne	Lussac-les-Châteaux (86)	1985-2018	56,90	51,47	90,5%
	Vienne	Ingrandes (86)	1918-2018	82,50	73,04	88,5%
	Veude	Lémeré (37)	1997-2018	1,15	0,45	39,4%
Gartempe	Gartempe	Vicq-sur-Gartempe (86)	2007-2018	28,60	20,57	71,9%
Creuse	Creuse	Leugny (86)	1964-2018	51,50	30,05	58,4%
Clain	Vonne	Cloué (86)	1969-2018	1,43	0,64	44,7%
	Boivre	Vouneuil-sous-Biard (86)	1987-2018	0,52	0,28	53,2%
	Clain	Poitiers (86)	1988-2018	9,17	6,36	69,4%
	Clain	Dissay (86)	1965-2018	15,10	9,21	61,0%
Thouet	Thouaret	Luzay (79)	1971-2018	0,49	0,168	34,2%
	Argenton	Massais (79)	1969-2018	1,17	0,68	57,9%
	Dive du Nord	Pouançay (86)	1967-2018	2,04	0,90	44,3%
	Thouet	Montreuil-Bellay (49)	2012-2018	8,81	2,75	31,2%
Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Lay	Mareuil-sur-Lay-Dissais (85)	1969-2018	2,40	0,80	33,5%
	Autise	Saint-Hilaire-des-Loges (85)	1971-2018	0,88	0,324	36,8%
	Sèvre Niortaise	Azay-le-Brûlé (79)	1971-2018	2,66	1,91	71,8%
Sèvre Niortaise	Sèvre Niortaise	Niort (79)	1969-2018	6,26	3,85	61,4%
	Vendée	Pissotte (85)	1993-2018	0,89	0,15	16,7%
Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise	Saint-Mesmin (85)	1994-2018	1,61	0,87	54,0%
	Sèvre Nantaise	Tiffauges (85)	1968-2018	3,48	1,61	46,3%
Dronne	Lizonne	Saint-Séverin (16)	1985-2018	3,65	2,90	79,4%
	Dronne	Bonnes (16)	1970-2018	14,40	11,92	82,7%
	Tude	Médillac (16)	1969-2018	1,44	0,80	55,4%
	Dronne	Coutras (33)	2004-2018	20,70	14,58	70,4%
Charente amont	Bonnieure	Saint-Ciers-sur-Bonnieure (16)	1968-2018	0,96	0,62	64,5%
	Tardoire	Montbron (16)	1967-2018	3,89	3,25	83,5%
	Touvre	Gond-Pontouvre (16)	1980-2018	13,30	12,02	90,4%
	Charente	Vindelle (16)	1977-2018	16,60	12,85	77,4%
Charente moyenne	Charente	Jarnac (16)	1990-2018	32,90	31,68	96,3% *(1)
Charente aval	Né	Salles-d'Angles (16)	1969-2018	2,51	2,70	107,8%
	Seugne	Saint-Seurin-de-Palenne (17)	1968-2018	4,89	5,72	117,0%
	Charente	Chaniers (17)	2004-2018	45,60	32,56	71,4%
	Boutonne	Saint-Séverin-sur-Boutonne (17)	1969-2018	3,33	3,21	96,4%
Seudre	Seudre	Saint-André-de-Lidon (17)	1970-2018	0,76	0,31	41,0% *(3)

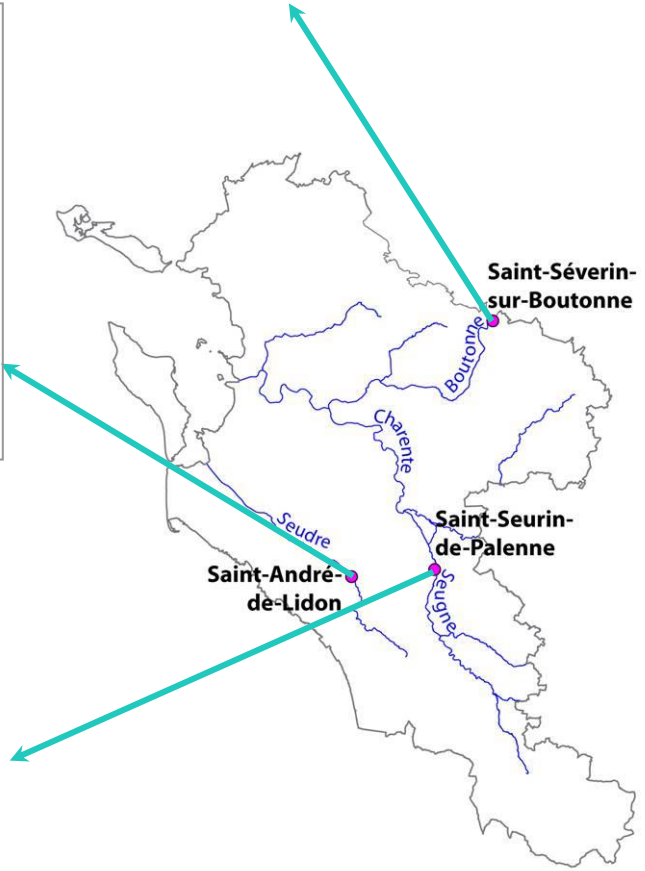
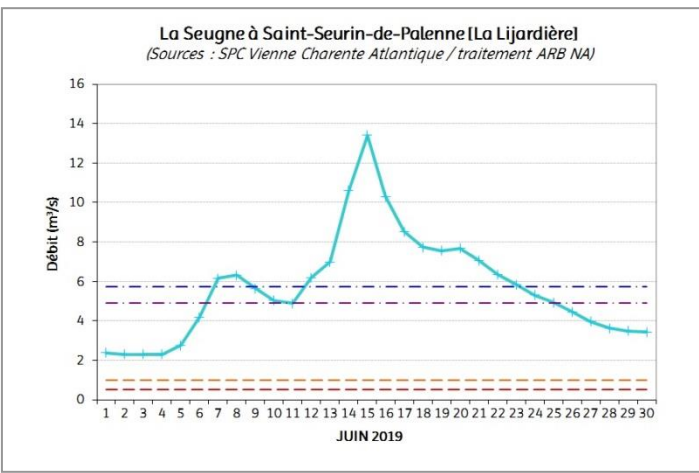
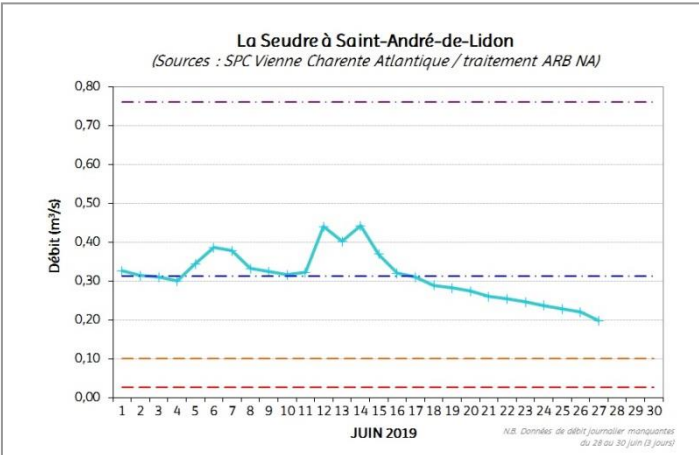
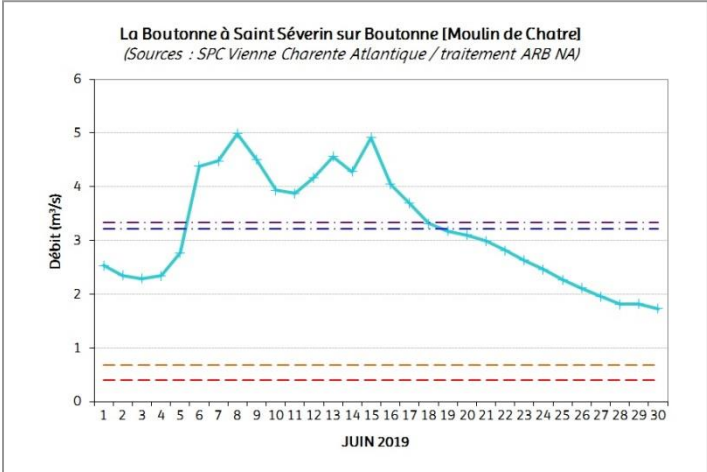
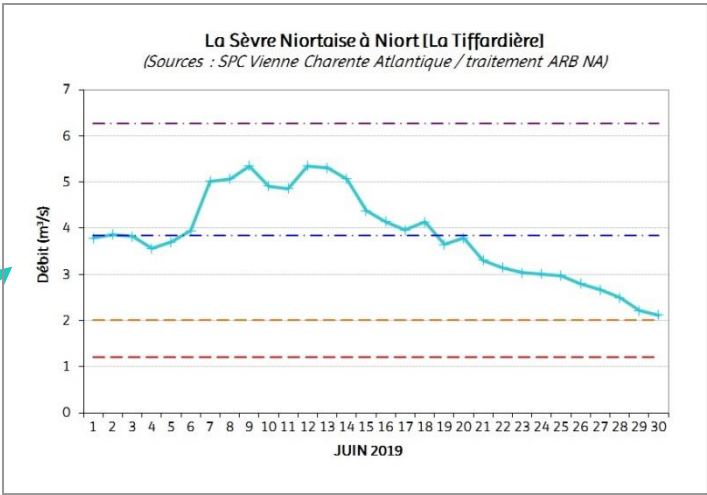
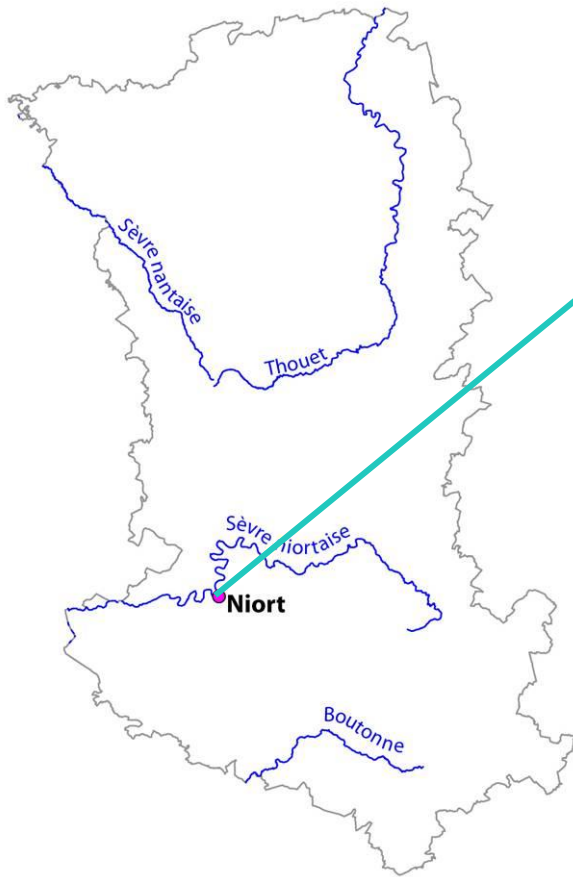
ND : données non disponibles ou nombre de valeurs trop faible pour avoir une moyenne représentative

* : valeurs de débit journalier manquantes (nombre de jours manquants)

/\ : données incertaines

Légende : 0 à 20% 20 à 50% 50 à 90% 90 à 110% 110 à 150% > 150%

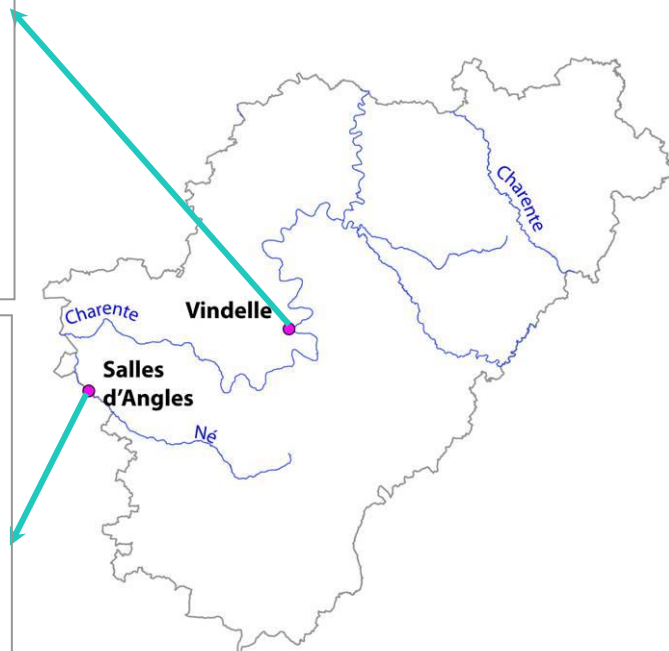
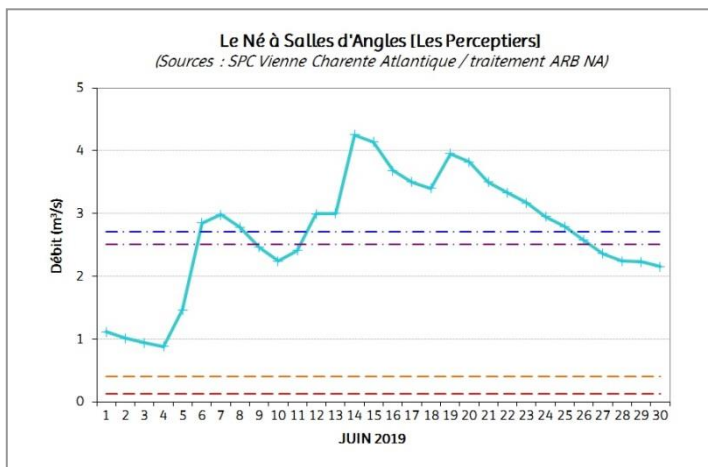
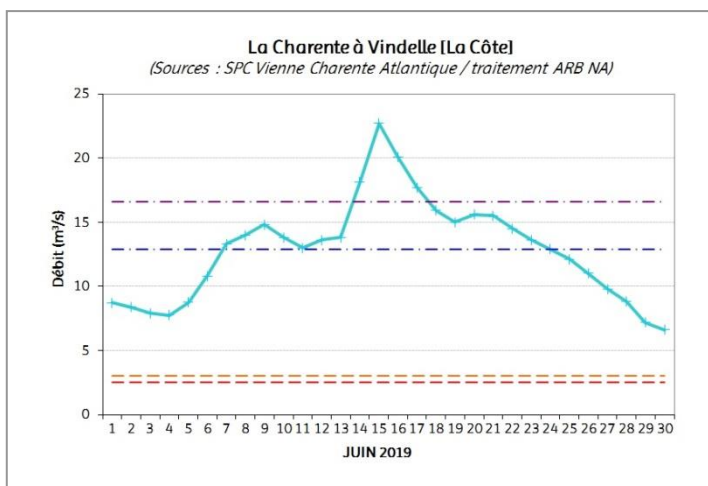
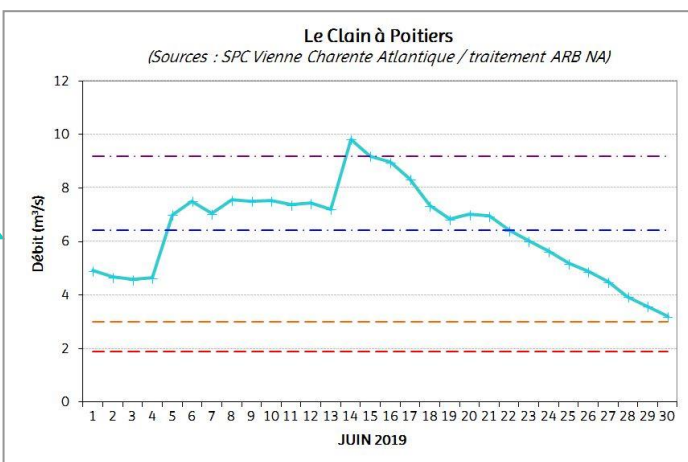
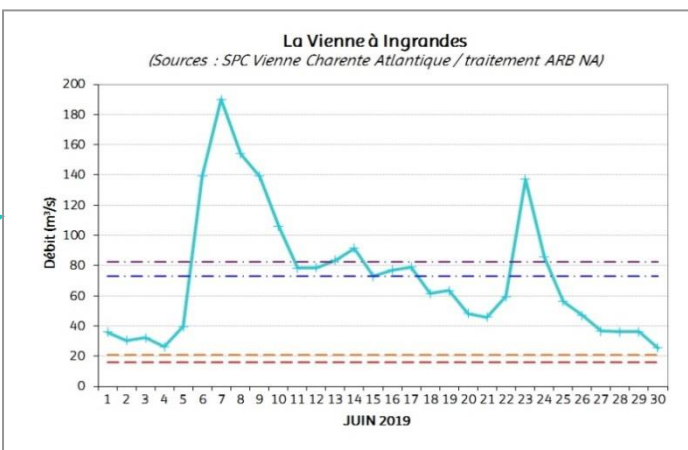
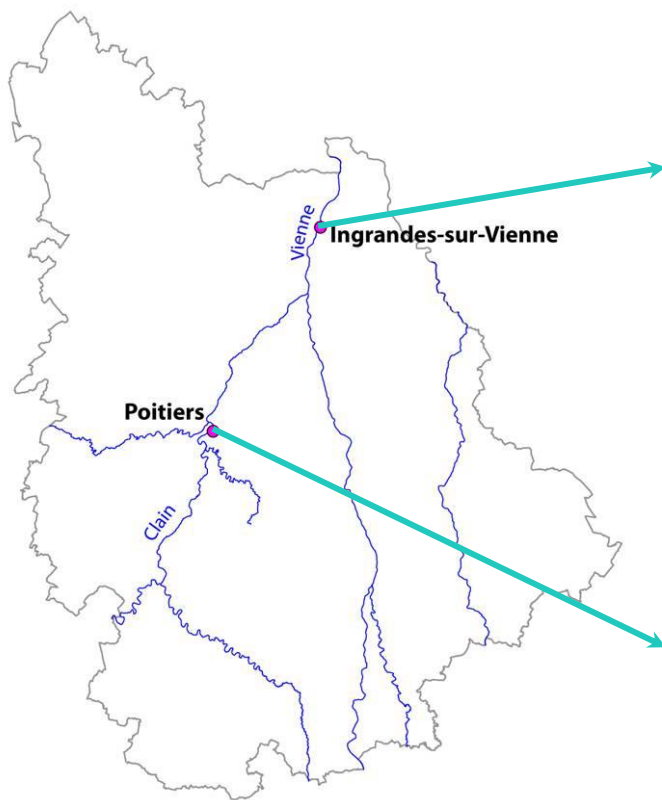
Tableau récapitulatif des débits moyens mensuels (juin 2019), interannuels et % du rapport entre les 2



Profils représentant les débits journaliers du mois, mesurés au niveau de différentes stations
 (Source : Service de Prédiction des Crues Vienne – Charente – Atlantique ; traitement : ARB NA)

Légende :

- +— Débit journalier
- - - Moyenne mensuelle
- - - Moyenne mensuelle interannuelle
- - - Débit de Crise (DCR)
- - - Débit d'Objectif Etiage (DOE)



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org/Le-suivi-des-debits.html

Suivez les débits quotidiennement



Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à 10 m³/s. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 *), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale **supérieur à 10 m³/s** ».



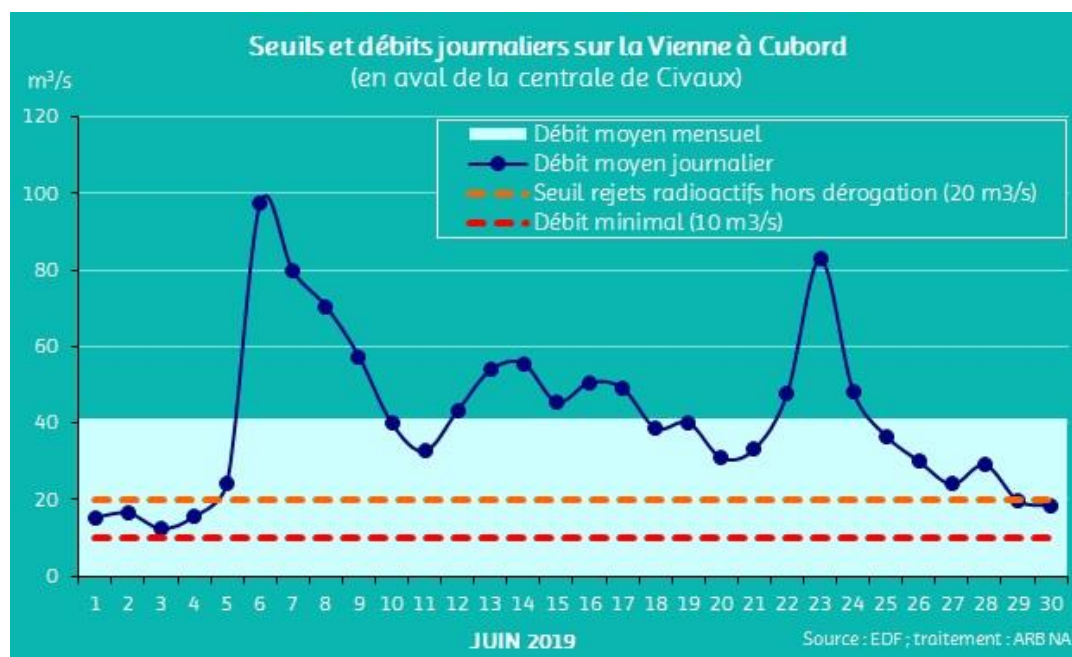
* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de 4 m³/s, dont 2 m³/s sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont **autorisés** lorsque **le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s**. Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris **entre 20 et 27 m³/s**, les rejets donnent lieu à une **information de l'ASN**. Un **régime dérogatoire** permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des **rejets entre 10 et 20 m³/s**. Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord, station débitmétrique de référence = 18,4 m³/s (le 30/06)
- à Lussac-les-Châteaux = 26 m³/s (le 30/06)

Le débit moyen journalier de la Vienne a été systématiquement supérieur à 10 m³/s courant juin, autorisant la centrale à fonctionner. Il a en revanche été inférieur au seuil de 20 m³/s durant 6 jours ; en conséquence, les effluents sont stockés dans l'attente de conditions de débit autorisant les rejets.



Pour en savoir plus ...

<https://www.edf.fr>

Consultez le site d'EDF « Surveillance et mesures, site de Civaux »



LES BARRAGES-RÉSERVOIRS

Sources : SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente



En lien avec les faibles précipitations observées à l'automne 2018, le remplissage des quatre grands barrages- réservoirs n'a débuté que tardivement fin décembre avec d'importantes hausses générées ce mois-ci par les fortes pluies de fin d'année. Le remplissage s'est ensuite poursuivi progressivement jusqu'à fin mai, voire fin juin en Charente, tandis que les premières baisses surviennent en Deux-Sèvres.

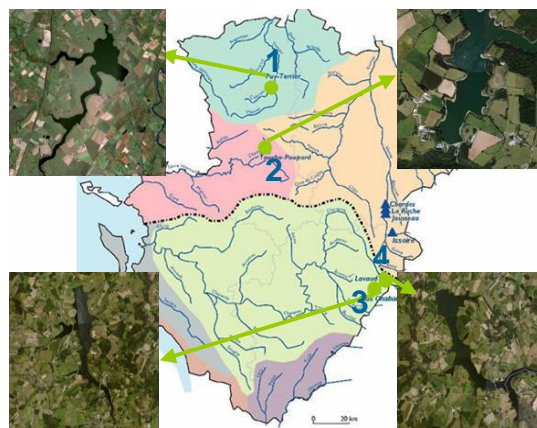
A fin juin 2019, les taux de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs restent plutôt élevés (de 91 à 99%), même s'ils sont légèrement inférieurs à ceux de l'année passée à la même période.

	Deux-Sèvres		Charente	
	Cébron-Puy Terrier (1)	Touche-Poupard (2)	Mas Chaban (3)	Lavaud (4)
Fin juin 2019	91%	96%	99%	91%
Fin mai 2019	98%	99%	96%	88%
Fin avril 2019	97%	99%	92%	85%
Fin mars 2019	97%	100%	89%	84%
Fin fev. 2019	88%	100%	75%	73%
Fin janv. 2019	87%	94%	56%	53%
Fin juin 2018	98%	98%	100%	99%
Fin mai 2018	92%	100%	100%	100%
Fin avril 2018	96%	100%	100%	100%
Fin mars 2018	100%	100%	100%	100%
Fin fev. 2018	94%	100%	100%	100%
Fin janv. 2018	85%	94%	94%	95%
Capacité totale (en millions de m³)	11	15	14	10

Evolution du taux de remplissage des 4 grands barrages-réservoirs de Poitou-Charentes

Pour rappel, les réserves en eau de **Lavaud et de Mas Chaban** (situés sur le secteur amont de la Charente) sont **utilisées pour l'irrigation et en soutien d'étiage**, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas.

Les barrages du **Cébron** (situé sur le Thouet) et de la **Touche Poupard** (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) **assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable**.



Source : Google Earth



Pour en savoir plus ...

<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL



L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

Sources : résultats des campagnes ONDE de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)



Dans le cadre du réseau de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE), caractérisant les écoulements des cours d'eau, des campagnes mensuelles de suivi usuel ont lieu en fin de mois, de mai à septembre, tandis que la fréquence du suivi complémentaire est laissée à l'appréciation des acteurs locaux.

Les observations caractérisent les écoulements des cours d'eau selon quatre modalités différentes :

- classe 1a = écoulement visible acceptable ;
- classe 1f = écoulement visible faible ;
- classe 2 = écoulement non visible ;
- classe 3 = assec.

N.B. À l'heure où ce bulletin est écrit, les données pour la Charente-Maritime ne sont pas disponibles.

La campagne ONDE de juin 2019 permet de constater qu'à l'échelle du Poitou-Charentes (données indisponibles pour le département de la Charente-Maritime) :

- la grande majorité des cours d'eau observés (68 %) présentent un « écoulement visible acceptable » (classe 1a),
- 27 % sont en « écoulement visible faible » (classe 1f),
- 1 % en « écoulement non visible » (classe 2),
- 4 % sont en « assec » (classe 3).

Bien que la situation se dégrade légèrement par rapport à fin mai, elle reste plutôt favorable pour un mois de juin en Poitou-Charentes, les indices ONDE sont compris entre 9 et 10 dans les trois départements suivis. A noter tout de même que le nombre de stations en « écoulement visible faible » a presque doublé entre fin mai et fin juin, et que 10 stations sont désormais en situation « d'assec », contre 7 fin mai.

Tableau des résultats de la campagne ONDE de fin juin 2019

	Charente		Charente-M.		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-C.	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	Nombre	%	nombre	%
stations classe 1a "écoulement visible acceptable"	77	96%	ND	ND	41	69%	43	44%	161	68%
stations classe 1f "écoulement visible faible"	2	3%	ND	ND	16	27%	45	46%	63	27%
stations classe 2 "écoulement non visible"	0	0%	ND	ND	0	0%	2	2%	2	1%
stations classe 3 "assec"	1	1%	ND	ND	2	3%	7	7%	10	4%
Total stations	80	100%	ND	ND	59	100%	97	100%	236	100%
Indice ONDE *	9,9		ND		9,7		9,2		9,5	

ND = non déterminé (données indisponibles en Charente-Maritime)

* Indice ONDE : cet indicateur varie de 0 à 10. 0 correspond à une situation où toutes les stations d'un département sont à sec, et 10 correspond à une situation où toutes les stations présentent un écoulement continu. Il est calculé de la manière suivante : $(5 * N2 + 10 * N1) / N$; avec N = nombre total de stations, N1 = nombre de stations en écoulement continu et N2 = nombre de stations en écoulement interrompu.

Suivi de l'écoulement des cours d'eau de l'Observatoire National Des Etiages en Poitou-Charentes

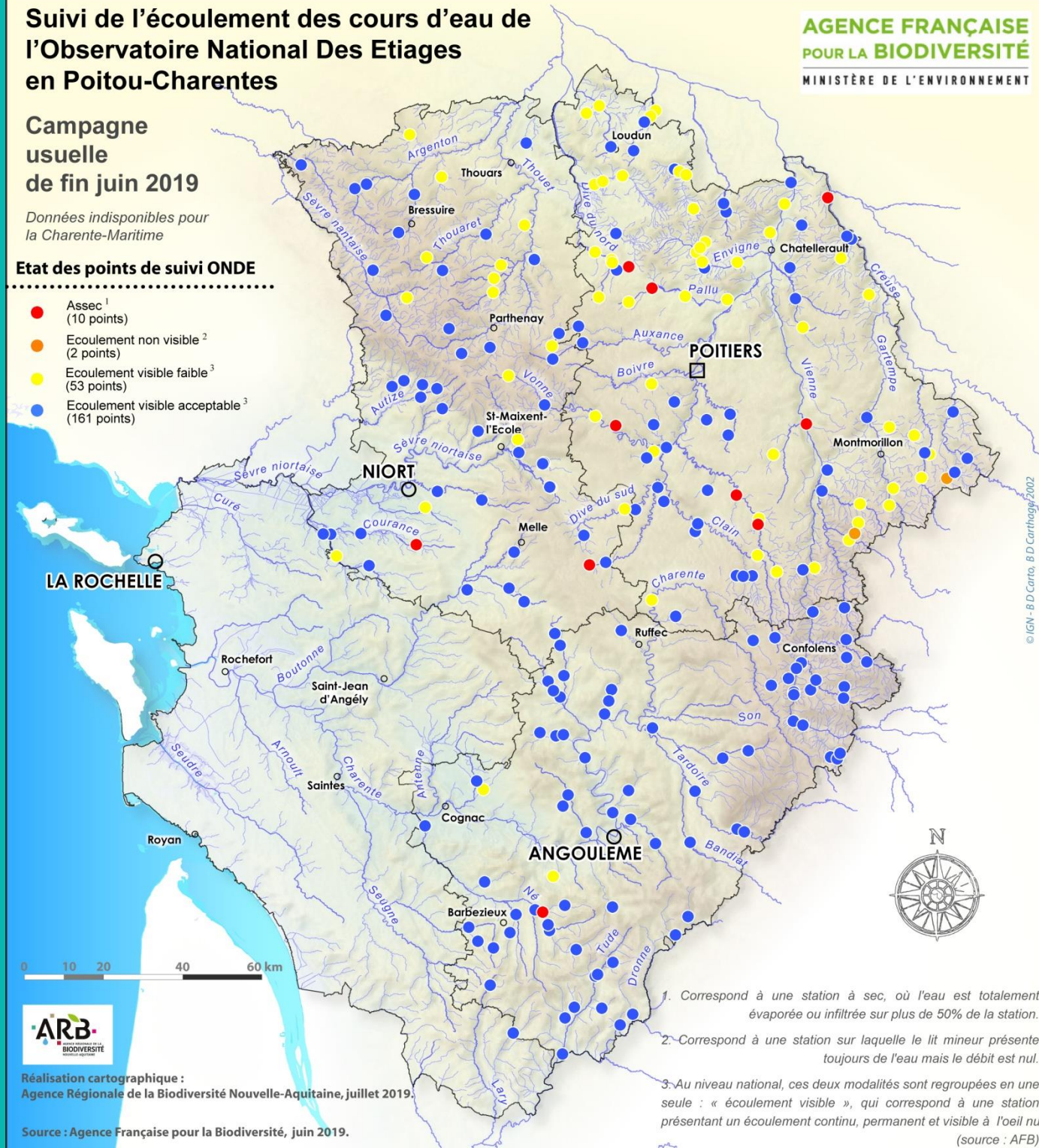
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Campagne usuelle de fin juin 2019

Données indisponibles pour la Charente-Maritime

Etat des points de suivi ONDE

- Assec¹ (10 points)
- Ecoulement non visible² (2 points)
- Ecoulement visible faible³ (53 points)
- Ecoulement visible acceptable³ (161 points)



1. Correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station.
 2. Correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul.
 3. Au niveau national, ces deux modalités sont regroupées en une seule : « écoulement visible », qui correspond à une station présentant un écoulement continu, permanent et visible à l'oeil nu.
 (source : AFB)

Carte du suivi de l'écoulement des cours d'eau de l'Observatoire National des Etiages en Poitou-Charentes – Campagne de fin juin 2019



Pour en savoir plus ...
www.eau-poitou-charentes.org

Consultez l'ensemble des résultats des campagnes ONDE précédentes sur le site du RPDE :
 Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Sa quantité > Suivi des écoulements > Le suivi de l'AFB



LES MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

Après la phase de consultation du public, **les arrêtés cadre 2019** ont été signés par les préfets et **sont rentrés en application début avril**. Ils définissent le cadre des dispositions à mettre en œuvre en matière de gestion des situations de crise liées à l'apparition d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau. Chaque arrêté précise la **période pour laquelle les plans d'alerte sont valables**. Cette **durée d'application** est ensuite **subdivisée en deux périodes distinctes**. En effet, afin d'anticiper une dégradation des ressources, au sein de chaque bassin, une **gestion de printemps** (de début avril à mi-juin) est appliquée avec des seuils plus élevés que durant la gestion d'été. Cette gestion a pour objectif de, si besoin, **limiter la baisse significative des niveaux des ressources**, par la mise en place de **mesures suffisamment tôt** dans l'année.

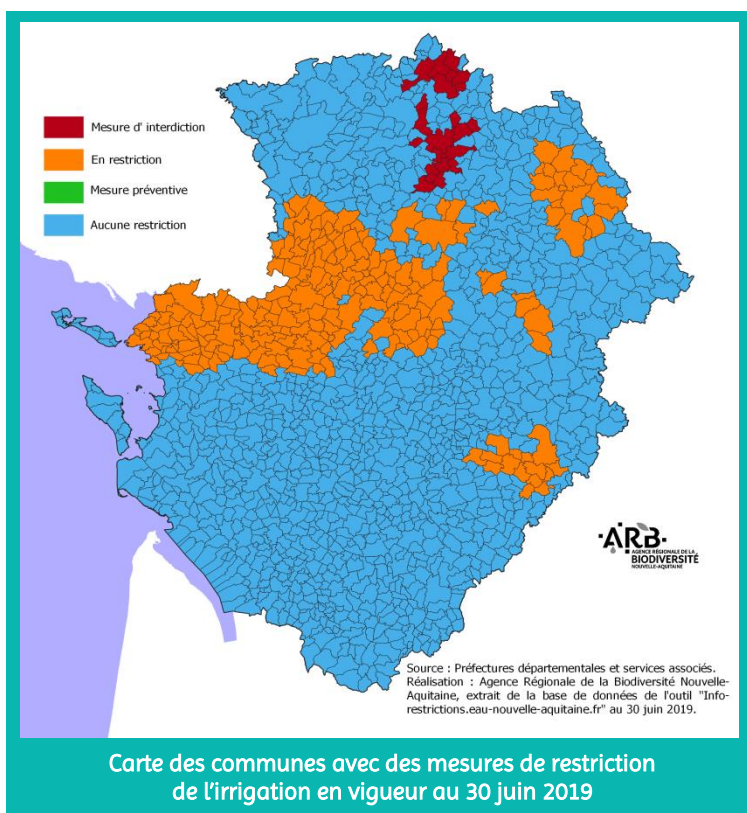
Usage agricole

Les mesures de restriction de l'irrigation en vigueur fin mai ont été maintenues, voire renforcées dans l'ensemble début juin, avant le passage en gestion d'été en milieu de mois, entraînant de nombreuses levées de mesures. La période plus sèche en fin de mois donne lieu à de nouvelles prises d'arrêtés (alertes d'été) sur certains sous-bassins.

Ainsi, au 30 juin, une dizaine de sous-bassins sont soumis à restriction, et 1 interdiction totale des prélèvements souterrains est en vigueur sur le sous-bassin de la Dive du Nord.

Par ailleurs, le remplissage des plans d'eau et des réserves à usage d'irrigation est interdit (sauf exceptions et cas particuliers) [dans le département de la Vienne depuis le 17 avril dernier](#).

>> Voir le détail des prises d'arrêtés concernant l'usage agricole dans le tableau page suivante.



Autres usages

Courant avril, les manœuvres des vannes et empellements des ouvrages de retenues pouvant modifier le régime hydraulique des cours d'eau ont été interdits sur les cours d'eau des départements de la [Vienne](#), de la [Charente](#) (à différentes dates selon les axes concernés), et de la [Charente-Maritime](#) (depuis le 22 avril sur le bassin du Curé et sur le reste du département à partir du 1^{er} mai).

Pour en savoir plus ...

<http://info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr/>

Site dédié aux mesures de restrictions et au suivi de la ressource sur sa commune

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine

L'accès à l'eau potable peut être affecté par des problèmes de manque d'eau ou des problèmes de qualité liés à des épisodes de sécheresses (pollution plus concentrée). A contrario, les afflux d'eau importants occasionnels peuvent générer des problèmes de turbidité (eau troublée par des particules en suspension).

A notre connaissance, aucune coupure d'alimentation en eau potable n'a été relevée ce mois-ci.

Pour tout savoir sur l'eau du robinet que vous consommez en Nouvelle-Aquitaine, consultez le site de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ (rubrique Votre santé > Environnement et santé > Eaux de consommation). Il donne accès à des informations pour mieux comprendre les enjeux de l'alimentation en eau potable ou savoir comment est gérée et distribuée l'eau du robinet en région. D'autre part, les résultats actualisés du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS sont accessibles sur le site du ministère chargé de la santé: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Eau potable



Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin

Juin 2019



Ce document est consultable et téléchargeable dans son intégralité et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA

Rubrique : Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)

<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

Consulter les bulletins de situation hydrologique

sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.

Rubrique : Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine

<http://biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>

**Agence Régionale de
la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine**



Avec le concours financier de
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres